



**HOSPITALIERS
DE CALAIS**

Bon sang de bonsoir, mais **POURQUOI** la **CGT** n'a pas signé le **Ségur** ?

NON, NOUS NE SOMMES PAS DEVENUS FOUS...

Craignant la colère des « soignants » suite à la crise du COVID, le gouvernement a décidé de lâcher quelque chose pour nous calmer et rassurer l'opinion publique: C'est cela le « Ségur de la Santé ».

Le « malaise » ne date pas d'aujourd'hui, cela fait plus d'un an que la CGT est dans la rue pour défendre l'hôpital public et son personnel.

La crise COVID n'a fait que confirmer ce que la CGT et bien d'autres disaient: **Le système de santé est à bout de souffle!**

Diminution des moyens, manque d'effectifs et salaires gelés depuis très très longtemps...

On est crevés, mal payés et on n'a pas ce qu'il faut pour bien bosser.

Lors de ce Ségur, la quasi totalité des syndicats réclamaient **300€** d'augmentation parce que c'est ce que nous avons réellement perdus durant toutes ces années, c'était juste un rattrapage.

Nous réclamions aussi **l'arrêt des fermetures de services et d'hôpitaux** et **l'embauche massive de collègues** pour travailler dans des conditions acceptables et ne plus bouziller notre vie privée, notre santé et finir en morceaux au moment de la retraite.

Les « négociations » ont été faites dans la précipitation et la montagne a accouché d'une souris...

Le Ségur n'est pas un accord historique, c'est une braderie ! Ceux qui l'ont signés n'ont pas défendu les salariés

Ils ont joué les pompiers pour éteindre la colère pour le moins cher possible: **Le seul vrai gagnant du Ségur c'est le gouvernement.**

Il suffit de voir ce que l'Etat donne pour les grosses entreprises privées pour comprendre que les 7,5 milliards accordés à la santé sont dérisoires.

Alors pourquoi on n'a pas signé?

Salaires ? Bien sûr, 183€ d'augmentation, c'est mieux que rien et on les prend, mais cela ne fait pas le compte.

Même si certains se réjouissent d'obtenir pour fin octobre une augmentation prévue pour juillet puis septembre à la signature, ce n'est pas un exploit, c'est juste un pas en avant deux pas en arrière.

Augmentation des effectifs ? 2 à 10 en moyenne par établissement alors que c'est près de 22 000 postes supprimés à fin 2017. Autant dire que rien ne change et que nous continuerons d'en baver.

Fin des fermetures de services et d'hôpitaux ? Eh non, l'annonce de la réouverture de 4000 lits « à la demande » pour des périodes limitées est largement en dessous des 100 000 suppressions de lits en 20 ans !

Sécurité au travail ? favoriser les accords locaux non conformes au statut de la Fonction Publique Hospitalière et poursuivre la destruction des CHSCT, où est le bénéfice pour les agents ?

Mais ce n'est pas le pire ! l'accord prévoit surtout que les négociations se poursuivront après la signature, c'est comme si on signait un crédit, une assurance, l'achat d'une maison avant de discuter le prix et les conditions.

Vous, lorsque vous achetez quelque chose, vous négociez le prix seulement après avoir signé le chèque ?

NON ? Eh bien la CGT non plus !

Les signataires vont désormais « négocier » l'assouplissement des 35H, l'éventuelle diminution des RTT, la disparition de la prime de service et d'autres contreparties que nous allons payer si on se laisse faire.

Certains syndicats, d'habitude invisibles, passent leur temps ces jours-ci à calomnier la CGT. **Rappelez vous que vous ne les avez pas vus dans les services pendant le COVID.**

QUAND IL Y A DES VRAIS PROBLÈMES, C'EST SUR LA CGT QUE VOUS POUVEZ COMPTER.



**HOSPITALIERS
DE CALAIS**

Taux de promotion 2020-2021 dans la Fonction Publique Hospitalière: RATTRAPAGE POUR LES SOIGNANTS, QUE DALLE POUR LES AUTRES !

L'Arrêté du 8 septembre 2020 déterminant le nombre d'agents pouvant bénéficier d'un passage au grade supérieur dans la fonction publique hospitalière est paru.

Comme nous l'avons pressenti lors du « Ségur de la santé », cette mesure ne concerne que les soignants. Les collègues des filières administrative, technique, et socio-éducative continueront à subir des taux de promotions ridiculement bas.

Quant aux soignants eux-mêmes, le taux ne sera doublé que pour les années 2020 et 2021 et même comme cela le nombre de promotions restera faible.

On peut se dire que c'est toujours ça de pris... En réalité, les taux de promotion ayant diminué depuis des années, il ne s'agit là que d'un rattrapage.

**Ségur de la Santé ou pas,
diviser pour mieux régner reste la règle !**

USD NORD
cgt

Ségur de la Santé

Déréglementation
des 35 heures
et du temps de travail

Prime au mérite

Transformation de la
prime de service

Complément
de Traitement
Indiciaire
de 183 €

ATTENTION AUX SURPRISES